



COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Avec la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024, l'exécution annuelle du budget d'une collectivité donne lieu à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) en lieu et place du compte administratif et du compte de gestion.

SOMMAIRE

- I. Le compte financier unique**
- II. Le résultat de l'exercice 2024 – Budget principal**
- III. Bilan de l'exécution du budget 2024**
 - A. La section de fonctionnement
 - a. Les recettes
 - b. Les dépenses
 - B. La section d'investissement
 - a. Les recettes
 - b. Les dépenses
 - C. Les opérations d'ordre
- IV. La dette**
- V. Epargne et autofinancement**

I. Le Compte Financier Unique

Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Le CFU apporte :

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Les principales nouveautés :

- Le CFU met en évidence, dès sa partie I « *Informations générales et synthétiques* », des **informations clés** sur la situation financière de la collectivité, en particulier :
 - la présentation rénovée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement ;
 - une nouvelle présentation des résultats ;
 - le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
 - les taux des contributions et produits afférents.
- La lecture de l'**exécution budgétaire** modernisée (partie II) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Les états figurant dans la partie IV du CFU expérimental correspondent à certaines annexes du cadre de compte administratif. Par mesure de **simplification**, toutes ne figurent pas dans le CFU. Le CFU permet ainsi de supprimer des états qui ne sont plus jugés utiles, et de mettre davantage en lumière les informations pertinentes. Certaines informations ont été remontées en début de CFU afin de les mettre en exergue (périmètre, modalités de vote).
- Une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de **contrôles automatisés** entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Si des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

Aperçu du cadre du CFU :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
IV) États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Ce que le CFU ne change pas

- L'architecture budgétaire de la collectivité. C'est pourquoi un CFU est établi pour les budgets « éligibles » qui produisaient jusqu'à aujourd'hui un compte administratif et un compte de gestion¹ ;
- La date de vote du CFU de l'exercice N : comme pour le compte administratif, elle doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ;
- Les modalités de vote : comme aujourd'hui pour le compte administratif, le maire ou le président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

II. Le résultat de l'exercice 2024 – Budget principal

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal doit constater le résultat de l'exercice comptable à la clôture de celui-ci.

Le compte financier unique du budget principal de la commune de Trouville-sur-Mer, fait apparaître les résultats définitifs 2024, comme suit :

CFU 2024	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 140 655,97	-	334 394,08
Opérations de l'exercice	8 535 472,69	8 048 875,42	17 917 782,10	23 270 564,17
Totaux	8 535 472,69	12 189 531,39	17 917 782,10	23 604 958,25
Résultats de clôture		3 654 058,70		5 687 176,25
Restes à réaliser	6 968 564,28	2 859 107,40		
Différence entre les restes à réaliser	- 4 109 456,88			
Résultats définitifs	- 455 398,18		5 687 176,15	
<u>RESULTAT CUMULE</u>		<u>5 231 777,97</u>		

III. Bilan de l'exécution du budget 2024

A. La section de fonctionnement

a. Les recettes

Les recettes réelles comprennent les recettes courantes des services, les ressources fiscales, les dotations et participations.

Produits de fonctionnement réels 2024 :

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 692	4 689	4 704	4 704		
Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits ouvert 2024	CFU2024	Taux de réalisation	Comparatif 2023/2024
Recettes réelles de fonctionnement	17 768	21 439	23 177	21 323	23 251	109%	0%
Ventes, produits, prestations de services	2 264	3 587	3 264	2 933	3 293	112%	1%
Ressources fiscales	12 419	14 820	15 620	15 634	16 499	106%	6%
Dont impôts locaux	8 078	8 582	9 265	10 100	10 099	100%	9%
Taxes de séjour	630	845	813	950	947	100%	16%
Prélèvement sur produits jeux casino	1 072	2 525	2 672	2 300	2 914	127%	9%
Taxe additionnelle Droits de mutation	1 389	1 616	1 344	1 000	1 218	122%	-9%
Dotations et participations	1 562	1 446	1 566	1 574	1 635	104%	4%
Dont DGF	1 208	1 167	1 167	1 160	1 160	100%	-1%
Autres recettes réelles de fonctionnement	1 523	1 586	2 727	1 182	1 824	154%	-33%

Le taux de réalisation de nos recettes par rapport au prévisionnel est de 109 %.

Ventes, produits, prestations de services (chap. 70) : 3 293 012,44 €

Ce chapitre est composé des recettes liées aux activités.

Il comprend notamment :

- Les Redevances et recettes d'utilisation du domaine : 855 731 €
- La redevance de stationnement et les forfaits post stationnement : 1 105 306 €
- Les prestations de services rendues par la commune (prestations périscolaires, entrées piscines, bibliothèque et musée) : 401 200 €
- Autres produits (plage, AOT diverses) : 930 775 €

Fiscalité locale (chap 73 + chap 731) : 16 498 935,58 €

Le chapitre 731 comprend la fiscalité relative :

- Aux impôts directs locaux (TFB - TFNB - TH) : 10 099 115,00 €
- Aux droits de place qui correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune : 130 000,00 €
- A la taxe sur la consommation finale d'électricité : 223 203,61 €
- A la taxe de séjour : 947 307,97 €
- Au prélèvement sur les produits des jeux : 2 914 267,00 €
- A la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, exigibles sur les mutations à titre onéreux : 1 218 164,00 €
- Aux autres contributions directes : 25 855,00 €

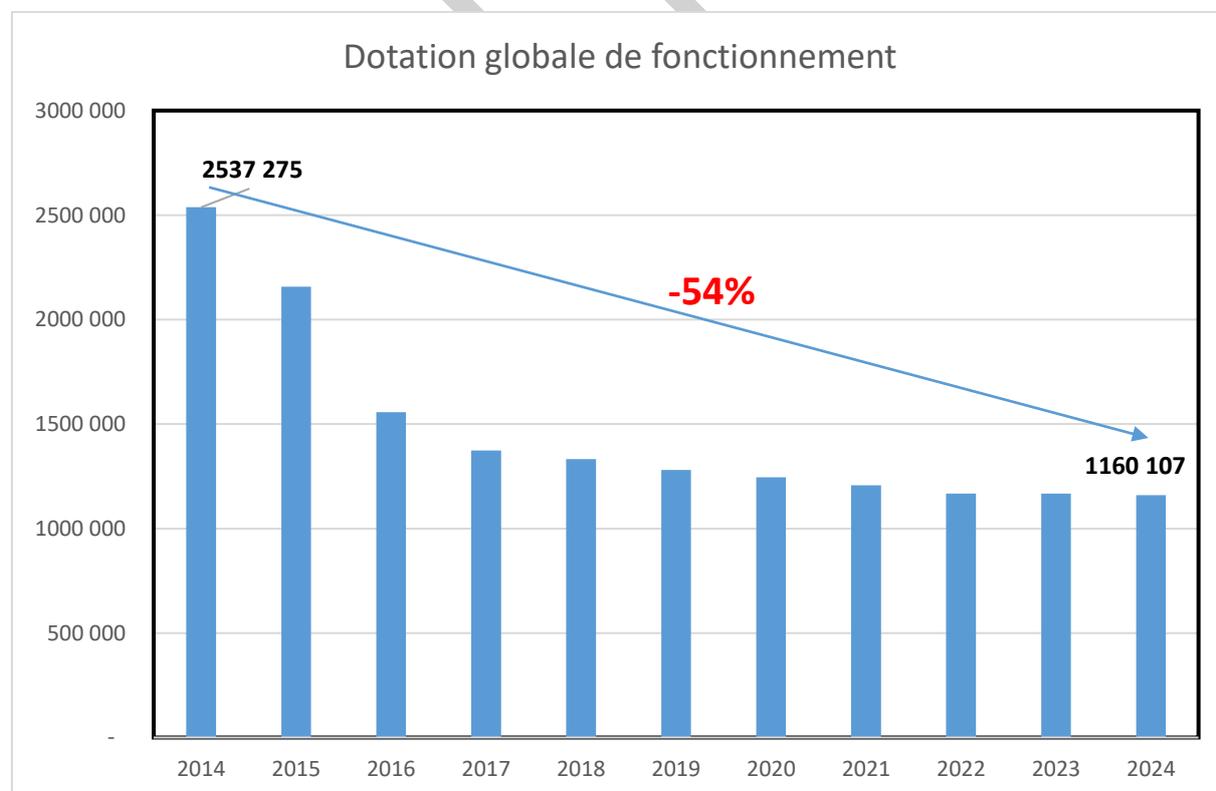
Le chapitre 73 comprend les reversements de fiscalité relatifs à :

- CCCCCF – Attribution de compensation : 801 793,00 €
- Etat – Reversement du prélèvement sur les jeux : 98 638,81 €

Dotations et participations : 1 634 794,44 €

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie

La DGF perçue en 2024 par Trouville-sur-Mer est stable par rapport au produit perçu en 2023, soit un produit de 1 160 107,00 €.



Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 12 235 €

Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation : 58 519 €

Ce chapitre regroupe aussi des participations de l'Etat, de la Région Normandie, du Département du Calvados, de la Caisse d'Allocations Familiales à certaines dépenses de la ville (Maison France Services, mise à disposition d'équipements aux collèges, dotation pour les titres sécurisés, ...)

Autres produits de gestion courante : 1 400 015,88 €

- Autres produits qui comprennent notamment la perception de revenus provenant du patrimoine de la commune : 732 754,61 €
- Autres produits correspondants aux mises à disposition du personnel communal, astreintes d'urbanisme, et un remboursement de frais d'énergie : 615 743,30 €
- Reversement à l'OTT de la subvention perçue de la CCCCCF : 50 000,00 €

Autres recettes réelles de fonctionnement : 424 559,43 €

- Remboursement sur rémunération et charges du personnel : 217 212,63 €
- Reprises sur provision des années antérieures : 174 545,00 €
- Produits des cessions d'immobilisations : 33 134,00 €

Libellé des cessions	Montant pour le C.A.
FOUR ELECTRIQUE A CERAMIQUES - IMMO AIC2008218823	1 890,00
CABINE D EMAILAGE - IMMO N° TR-2962	890,00
Débroussailleuse STIHL Fiche 2019-VILLE-00116	75,00
TONDEUSE ISEKI FICHE 2021-VILLE-00049	631,00
TONDEUSE ISEKI FICHE 2021-VILLE-00049	402,00
SOUFFLEUR A MAIN Fiche immo 2019-VILLE-00045	44,00
RENAULT MAXITY 877 ZK 14 FICHE TR-932	1 200,00
KANGOO COMPACT DCI 70 AA-930-MV FICHE 2182VEHICULES001	1 914,00
GLUTTON ASPIRATEUR VOIRIE FICHE 2019-VILLE-00009	1 990,00
MOTO 125 PM GA-660-DC FICHE 2021-VILLE-00056	1 935,00
MOTO 125 PM GA-754-DC FICHE 2021-VILLE-00056	2 415,00
RENAULT ZOE CCAS DK-495-PC FICHE 2017RENAULT ZOE OCCAS	5 010,00
CLIO 3 AC 989 YS Fiche TR-1405	2 436,00
BRANCARD CALECHE CHEVAL FICHE TR-2432	59,00
COPIEUSE PLIEUSE FICHE TR-2423	49,00
TRONCONNEUSE POUR PIECES FICHE TR-2276	31,00
BOM EL-332-DF - 2012VEHICULES009 - RETOUR	4 439,00
BOM CG-409-FT - 2012VEHICULES006-RETOUR	4 584,00
BOM AJ-434-ST - 2012VEHICULES004-RETOUR	3 140,00
TOTAL	33 134,00

b. Les dépenses

Dépenses réelles de fonctionnement : 16,77 M€ (16 765 854,89 €)

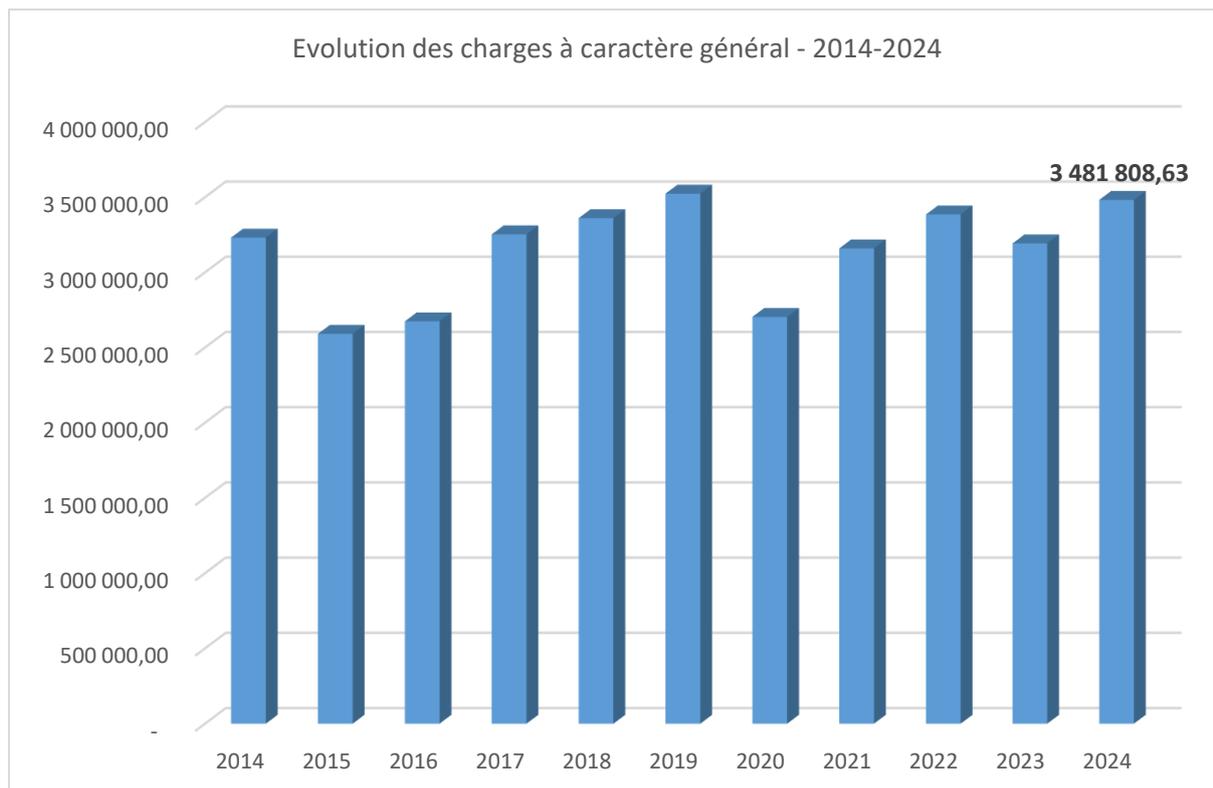
Trouville sur Mer - Population	4 703	4 692	4 689	4 704	4 704		
Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CFU2024	Taux de réalisation	Comparatif 2023/2024
Dépenses réelles de fonctionnement	14 368	16 165	16 286	18 363	16 765	91%	3%
Charges à caractère général	3 159	3 385	3 193	4 595	3 482	76%	9%
Charges de personnel	7 509	7 879	8 310	8 845	8 523	96%	3%
Atténuations de produits	1 499	2 024	2 144	2 141	2 096	98%	-2%
Dont FNGIR	696	696	696	696	696	100%	0%
Dont FPIC	363	364	407	427	427	100%	5%
Charges de gestion courante	1 897	2 307	2 005	2 046	2 046	100%	2%
Dont subventions aux organismes publics	1 003	1 086	893	902	900	100%	1%
Dont subventions aux associations	606	792	697	406	402	99%	-42%
Charges financières	572	513	450	482	385	80%	-14%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	268	57	184	254	233	92%	27%
Ratio charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52%	49%	51%	48%	51%		

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 91 %.

Charges à caractère général : 3 481 808,63 €

Un taux de réalisation de 75,78 % du budget total 2024 de ce chapitre budgétaire.

Les charges à caractère général de la commune du fait de leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) connaissent une légère hausse en 2024.



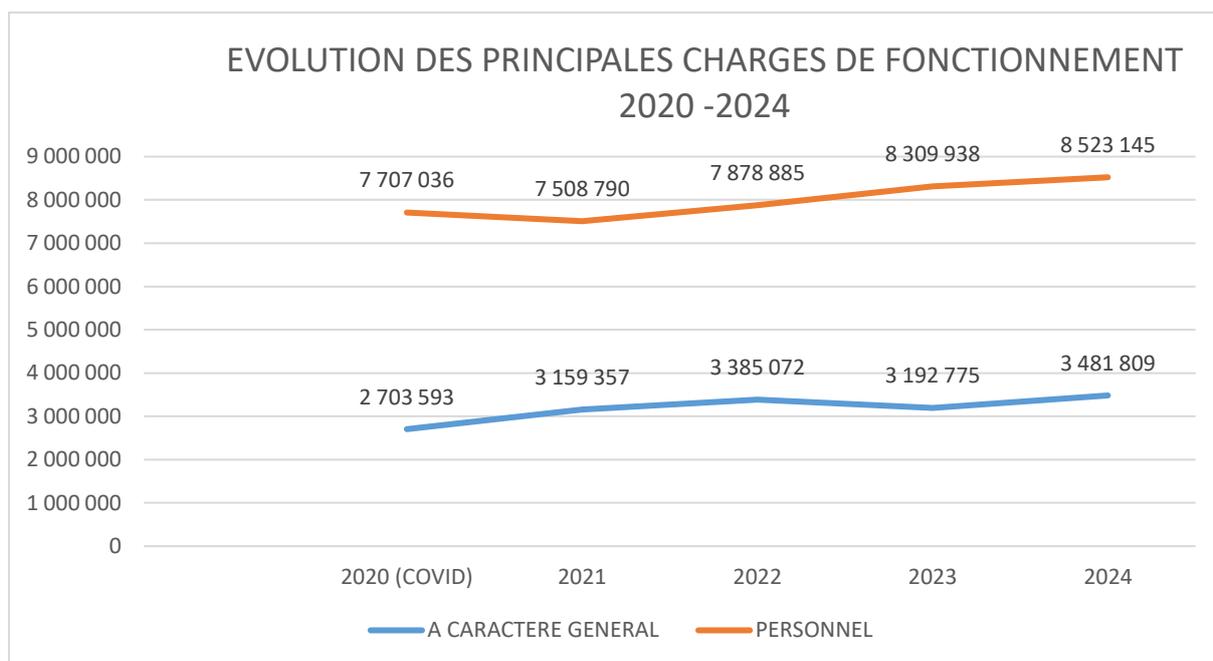
Charges de personnel : 8 523 144,90 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.,

Son taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts en 2024 est de 96,36 %.
Les charges de personnel représentent 51% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses comprennent l'intégration du personnel de Maison des jeunes de Trouville-sur-Mer au 1^{er} janvier 2024.

Elles comprennent également la revalorisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 de l'ensemble des agents.



Atténuations de produit : 2 096 114,49 €

Il s'agit des prélèvements pour reversements de fiscalité, dont les principaux :

- **FNGIR** – Prélèvements effectués par l'État sur le FNGIR au titre des excédents constatés pour être redistribués aux collectivités déficitaires : 695 996 €
- **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) – il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Trouville sur Mer est contributeur à ce fonds en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale : 427.037 €
- **Reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** : 961 046,97 €
- **Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements** : 10.916,00 €

Charges de gestion courante : 2 046 349,24 €

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les indemnités des élus : 203 485,83 €
- SDEC, Transfert de compétence éclairage public et feux de signalisation : 184 429,28 €
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations : 402 085,50 €
- Les subventions versées aux établissements publics : 850 000 € au CCAS et 50 000 € à l'OTT
- La contribution de la commune à la navette urbaine (Ligne 21) au titre de 2023 et un engagement d'une quote part de la dépense 2024 : 107 581,28 €

Charges financières : 385 255,23 €

Les crédits inscrits correspondent aux charges d'intérêts dus par la commune à ses différents prêteurs.

Les intérêts pour l'année 2024 s'élèvent à 395 073,05 €

La régularisation des intérêts courus non échus (Rattachement d'un exercice à l'autre des intérêts à régler) fait apparaître une régularisation de -9 817,82 €.

Autres charges de fonctionnement : 233 182,40 €

Il s'agit principalement d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Et également de provisions pour risques et charges de fonctionnement et pour les créances douteuses : 186 144,98 €

PROJET N°2

B. La Section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement : 8,04 M€ (8 048 875,42 €)

Les recettes d'investissement inscrites au CA2024 sont les suivantes :

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 692	4 689	4 704	4 704		
Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits ouvert 2024	CFU2024	Taux de réalisation	Comparatif 2023/2024
Recettes réelles d'investissement	5 346	2 994	5 370	9 708	6 747	69%	26%
Dotations et subventions	5 260	2 985	5 368	8 579	6 550	76%	22%
dont FCTVA	672	180	174	182	182	100%	5%
dont Taxe d'aménagement	70	101	62	64	41	64%	-34%
Emprunts	-	-	-	-	-		
Cession d'immobilisation	-	-	-	695	-	0%	
Recettes financières d'investissement	86	9	2	434	197	45%	9750%

Les recettes perçues en investissement en 2024 :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (5 555 000,00 € - Affectation du résultat 2023)
- Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant à la TVA acquittée par la ville pour les dépenses d'investissement de l'année 2022 : 181 574,47 €
- La taxe d'aménagement : 41 217,47 €
- Les amendes de police : 179 672,00 €
- Subventions d'investissements : 761 601,00 €, dont :

LIBELLE	MONTANT TTC	TIERS
Subvention acquisition vélo à assistance électrique	300,00	SDEC
Avance DREAL – Piste cyclable	106 650,00	PREFECTURE REGION
Contrat de territoire – Bld Fernand Moureaux	378 743,00	DEPARTEMENT
Subvention Eglise Notre Dame des Victoires	84 000,00	FONDATION DU PATRIMOINE
Subvention logiciel City Desk – Manager commerce	12 236,00	ETAT

Un don de 10.000,00 € a été perçu par la commune, afin de permettre la rénovation de l'éclairage intérieur du Musée.

Un don sous la forme d'une œuvre d'une valeur de 7.500,00 € a également été reçu par la commune

b. Dépenses réelles d'investissement : 8,37 M€ (8 366 449,45 €)

Trouville sur Mer - Population	4 703	4 692	4 689	4 704	4 704		
Année	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts 2024	CFU2024	Taux de réalisation	Comparatif 2023/2024
Dépenses réelles d'investissement	3 525	3 701	4 484	17 158	8 366	49%	87%
Dépenses d'équipement	1 349	1 722	2 571	15 312	6 596	43%	157%
Dépenses financières	230	8	4	6	2	33%	-50%
Remboursement du capital	1 946	1 971	1 909	1 840	1 768	96%	-7%

Les dépenses d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement et de dépenses financières, notamment le remboursement du capital.

Les opérations du mandat :

202103 – Eglise ND des Victoires :	800 672,01 €
202104 – Boulevard Fernand Moureaux :	3 855 572,75 €
202106 – Equipement éducatif :	83 754,00 €
202201 – Effacement des réseaux :	281 377,72 €

Les principales dépenses d'investissement hors opérations du mandat :

- **Frais d'études, diagnostics, annonces, consultations marchés publics, licences informatiques : 212 380,90 €, dont :**

Licences informatiques :	75 788,43 €
Diagnostic bâtiments communaux (Eglise ND Bons Secours, Piscine, Presbytère, La Roseraie) :	41 736,60 €
Régularisation de transferts des actifs de la Maison des Jeunes :	2 597,16 €
Publications marchés publics :	1 971,87 €
Aménagement – AMO Reconversion centre de cardiologie :	44 355,00 €
Diagnostics voirie (Ombrières photovoltaïques, Route de la Corniche) :	34 987,50 €

- **Subventions d'équipement : 107 746,73 €**

Subventions acquisition vélos (20) :	6 008,20 €
Subventions ravalement de façade (9) :	7 493,00 €
Participation financière bail à réhabilitation (SOLHA) :	11 000,00 €

Autres dépenses d'équipement : 1 255 415,95 €

- **Garage : 159 998,28 €, dont :**

2 Motos Police municipale :	31 198,76 €
Camionnette Espaces Verts :	55 164,00 €

Renault Express Service Voirie : 23 013,76 €
2 véhicules utilitaires : 47 679,76 €

• **Installations, matériel et outillage techniques : 5 170, 80 €**

Purgeur de freins et démonte pneus pour le garage

• **Autres immobilisations corporelles : 144 002,15 €, dont :**

Rayonnages Archives : 996,55 €

Mobilier urbain (Miroirs, barrières, supports vélos) : 7 935,12 €

Panneaux de signalisation routière : 4 078,12 €

Potelets à mémoire de forme : 2 349,92 €

5 chariots pliants pour cantonniers : 1 488,00 €

Matériels pour service espaces verts (débroussailleuse, tondeuse, ...) : 4 854,80 €

Drapeaux pour service évènementiel : 2 397,60 €

Toit podium pour évènementiel : 3 697,20 €

Illuminations de Noël : 3 960,00 €

Renouvellement sonorisation plage : 4 259,52 €

Fabrication d'un chemin de planches : 14 542,41 €

Panneaux sécurité info touristiques : 2 742,67 €

Poussettes pour la Récré : 1 471,25 €

Les travaux de voirie pour 2024 : 480 954,81 €, dont :

TRANCHEE ECOLE DELAMARE	742,34
SENTE GASTON GOSSET	40 981,64
ANCIENNE RTE DE VILLERVILLE	56 794,80
TROTTOIR RUE GL DE GAULLE	26 505,00
RUE PELLETIER	23 474,64
RUE JEAN BART	29 634,77
CHEMIN DES FREMONTS NIVEAU ECOLE DELAMARE	33 598,86
ESCALIER ACCES PLAGE HENNEQUEVILLE	76 958,40
RUE DU NOUVEAU MONDE	61 556,54

Les restes à réaliser

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement, d'un paiement sur l'exercice 2024, mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice 2025.

Le montant des dépenses s'élève à 6 968 564,28 €

Il s'agit principalement :

Opération	Libellé	Montant
	Travaux de réfection de l'étanchéité du toit terrasse de la Roseraie	79 200,00
	Aménagement d'un plateau surélevé rue V. Hugo	95 024,90
	Réalisation d'un parc d'ombrières photovoltaïques au CTM	312 120,46
	Gestion du stationnement payant et Parcs à enclos	358 000,00
202103	Opération Eglise ND Victoires	3 301 343,38
202104	Opération Cœur de Ville	1 817 194,40
202106	Opération Pôle éducatif - Protocole	134 760,00
202201	Opération enfouissement de réseaux	511 574,80

Le montant des recettes s'élève à 2 859 107,40 €

En détail ;

Opération	Libellé	Montant
	SIGNALETIQUE KITESURF	250,00
	ETUDE TRX SÉCURISATION LOGT IMPASSE PELLERIN	19 000,00
	SUBVENTION FEADER POUR ÉTUDE DIAGNOSTIC RÉHABILITATION VILLA	24 000,00
	DETR CHAPELLE SAINT JEAN	68 178,00
	REGION CT TERRITOIRE BOULEVARD	384 050,00
202103	RESTAURATION DE L'HORLOGE NOTRE DAME DES VICTOIRES	4 000,00
202103	RESTAURATION COUVERTURE ET MACONNERIE MASSIF DE LA FLECHE	125 000,00
202103	LOTO DU PATRIMOINE	196 000,00

202103	DETR TRX DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE NOTRE DAME DES VICTOIRES	727 807,78
202104	PART DEPARTEMENTALE AMENAGEMENT GIRATOIRE TROUVILLE	70 000,00
202104	SUBVENTION RENATURATION DES RIVES DE LA TOUQUES DANS LE CADR	143 770,00
202104	PISTE CYCLABLE	248 850,00
202104	CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026 POUR AMENAGEMENT BD F. MOURE	378 742,00
202104	TRANSFORMATION DU COEUR DE VILLE	469 459,62

C. Les opérations d'ordre

Les opérations dites d'ordre correspondent à des écritures équilibrées en dépenses et en recettes, qui ne donnent pas lieu à un flux financier. Elles sont opérées soit entre les sections de fonctionnement et d'investissement, soit au sein de la section d'investissement.

Elles ne modifient donc pas le résultat global du compte financier, mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

En 2024, les opérations d'ordre correspondant aux amortissements et s'élèvent à :

Opérations d'ordre en fonctionnement (chapitre 042) : 1 151 927,21 €

Cela concerne essentiellement les dotations aux amortissements. Depuis le 1^{er} janvier 2024, avec la M57, les immobilisations sont désormais amorties au prorata-temporis.

Opérations d'ordre en investissement (chapitre 040) : 19 246,40 €

Cela concerne l'amortissement des dotations perçues sur la durée d'immobilisation du bien subventionné.

IV - La dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à **10 802 454,79 €**, soit **2 296 € par habitant** (pour mémoire, **2 681 € en 2023**)

Les charges financières pour 2024 se présentent ainsi :

- Annuité : 2 162 691,46 €
- Intérêts d'emprunt : 395 073,19 €
- Amortissement : 1 767 618,27 €
- ICNE – Intérêts courus non échus : 61 039,29 €
- ICNE – Régularisation 2023 : - 70 857,12 €
- Le solde des ICNE est de - 9 817,82 €

Les intérêts courus non échus (ICNE) correspondent à des charges ou des recettes qui restent à payer ou à percevoir lors d'exercices ultérieurs. Ils influent sur les résultats d'un exercice, car, courus, bien que non échus, ils seront à encaisser ou à décaisser lors des exercices à venir.

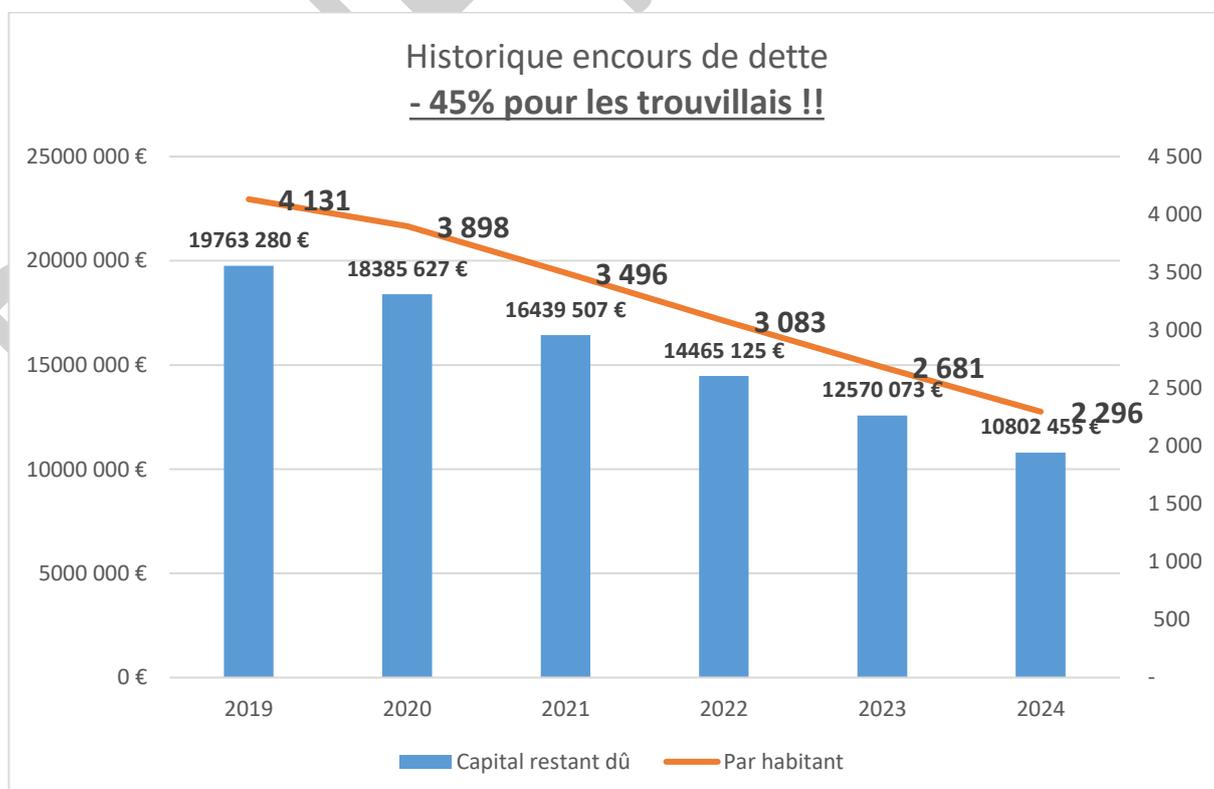
Caractéristiques de la dette au 31 décembre 2024 :

- Nombre d'emprunts : 23
- Taux moyen de l'exercice : 3,30 €

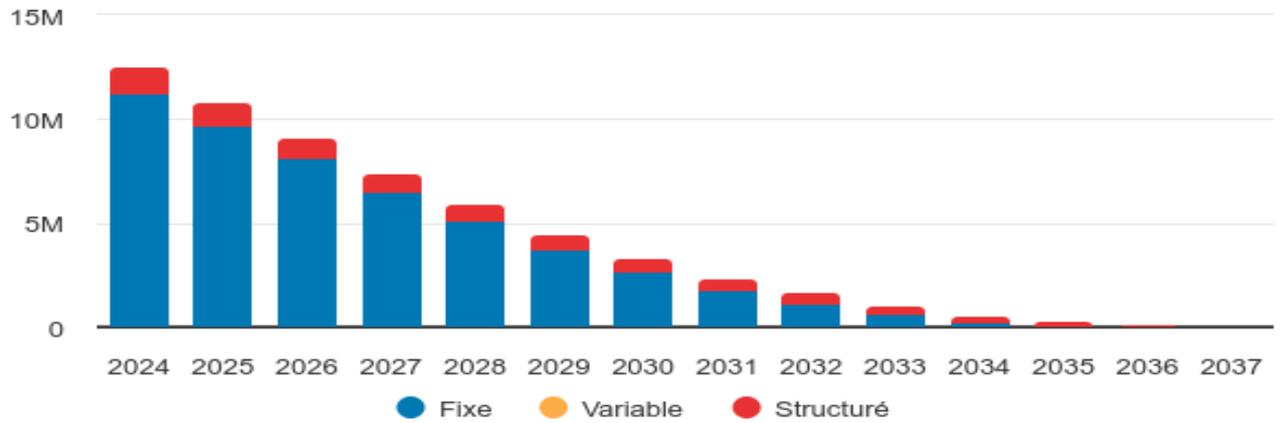
La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- Taux fixe 89,97 %
- Taux Structuré 10,03 %

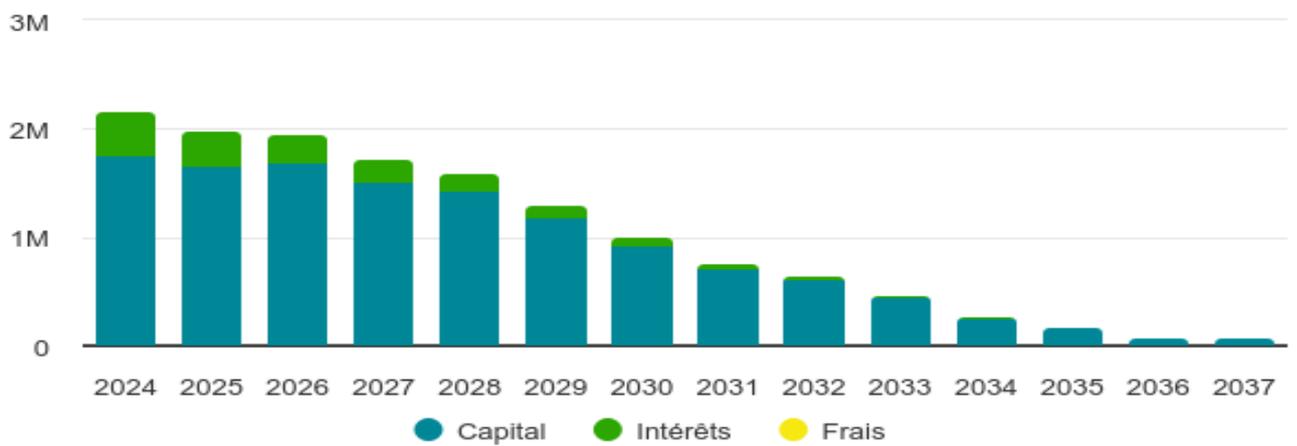
La durée de vie résiduelle est de 12 ans et 9 mois et sa durée de vie moyenne est de 3 ans et 10 mois.



Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



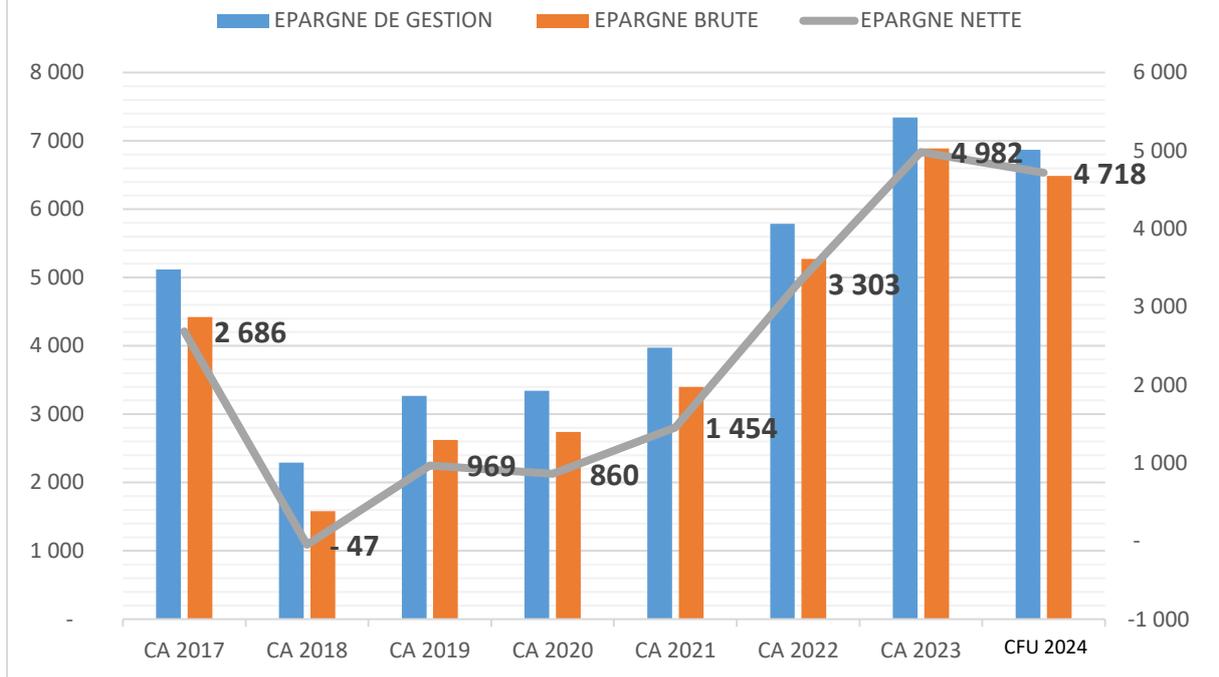
V - Epargne et autofinancement

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement en capital de la dette.

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 692	4 689	4 704	4 704
Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits ouvert 2024	CFU2024
Recettes réelles de fonctionnement	18 615	17 768	21 439	23 177	21 323	23 251
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 274	13 796	15 652	15 836	17 881	16 380
EPARGNE DE GESTION	3 341	3 972	5 787	7 341	3 442	6 871
Intérêts (-)	603	572	513	450	482	385
EPARGNE BRUTE	2 738	3 400	5 274	6 891	2 960	6 486
Remboursement du capital (-)	1 878	1 946	1 971	1 909	1 840	1 768
EPARGNE NETTE	860	1 454	3 303	4 982	1 120	4 718
AUTOFINANCEMENT	860	1 454	3 303	4 982	1 120	4 718
Recettes d'investissement hors emprunts	1 869	5 346	2 994	5 370	9 708	6 747
Dépenses d'investissement à financer (-)	1 219	1 579	1 730	2 575	15 318	6 598
BESOIN OU EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	650	3 767	1 264	2 795	- 5 610	149
Autofinancement (+)	860	1 454	3 303	4 982	1 120	4 718
BESOIN (<0) ou EXC. (>0) RESIDUEL DE FIN.	1 510	5 221	4 567	7 777	- 4 490	4 867
Emprunt (+)	500	-	-	-	-	-
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	2 010	5 221	4 567	7 777	- 4 490	4 867
Pour information Excédent de fonctionnement N-1 (R002)	3 121	483	685	726		334

Epargne en K€ CA 2017 - CFU 2024



PROJET